

**Fiche de données de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 31.05.2005

revue le : 31.05.2005

**1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

- . Identification de la substance ou de la préparation
- . Nom du produit **SYLITOL GRESE 20**
- . Emploi de la substance / de la préparation Produit de peinture
- . Producteur/fournisseur :  
DAW France  
ZAC de la Croix de Fer  
Pôle Jules Verne  
F-80440 BOVES  
Tél.: (0033) 3 22 38 39 47 Fax: (0033)3 22 38 39 49
- . Renseignements en cas d'urgence : 01 45 42 59 59

**2 Composition/informations sur les composants**

- . Caractérisation chimique
- . Description : couche à base de silicate de potassium, pigments minéraux et eau
- . Composants contribuant aux dangers:  
11312-76-1 potassium silicate

**3 Identification des dangers**

- . Principaux dangers: néant
- . Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:  
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.  
Les finitions à base de silicate de potassium sont fortement alcalines. C'est pourquoi il faut protéger la peau et les yeux des projections de peinture.

**4 Premiers secours**

- . Indications générales :  
En cas doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- . après contact avec la peau :  
Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.
- . après contact avec les yeux :  
Laver abondamment avec l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
- . après ingestion :  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Envoyer immédiatement chercher un médecin

**5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- . Moyens d'extinction:  
Le produit n'est pas inflammable.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- . Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**

- . Les précautions individuelles:  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
- . Mesures pour la protection de l'environnement :  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 31.05.2005

revue le : 31.05.2005

**Nom du produit SYLITOL GRESE 20**

(suite de la page 1)

- . **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**7 Manipulation et stockage**

- . **Manipulation :**
- . **Précautions à prendre pour la manipulation:**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- . **Préventions des incendies et des explosions:**  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.  
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des acides.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle**

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **Equipement de protection individuel :**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- . **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- . **Protection des mains :** Gants résistant aux liquides alcalins
- . **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

**9 Propriétés physiques et chimiques**

- . **Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	BLANC
<b>Odeur :</b>	caractéristique
- . **Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	100°C
- . **Point d'éclair :** non applicable
- . **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- . **Densité à 20°C:** ca. 1.9 g/cm3
- . **Solubilité dans/miscibilité avec**

<b>l'eau :</b>	entièrement miscible
----------------	----------------------
- . **pH à 20°C:** 10 - 11

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 31.05.2005

revue le : 31.05.2005

**Nom du produit SYLITOL GRESE 20**

(suite de la page 2)

. **Viscosité :** liquide épais**10 Stabilité et réactivité**

- . **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Réactions dangereuses**  
Réactions aux acides  
Réactions aux métaux non précieux par dégagement d'hydrogène
- . **Produits de décomposition dangereux :**  
Pas de produits de décomposition dangereux connus

**11 Informations toxicologiques**

Ce produit n'a pas été proprement testé mais classifié selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul selon décret sur produits dangereux).

- . **Toxicité aiguë :**
- . **Effet primaire d'irritation :**
- . **des yeux :** Aux contacts prolongés des irritations sont possible
- . **Indications toxicologiques complémentaires :**  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

**12 Informations écologiques**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- . **Produit :**  
Porter dans une décharge pour anciennes peintures/laques.  
Ne pas détruire avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter dans les canalisations.
- . **Recommandation :**  
Séchés, les restes de matériaux peuvent être détruits comme déchets de chantier, anciennes peintures durcies ou comme ordures ménagères.
- . **Catalogue européen des déchets**  
08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique  
08 01 11
- . **Emballages non nettoyés :**  
Ne recycler que les emballages vides contenant des restes adhérents.
- . **Produit de nettoyage recommandé :**  
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

**14 Informations relatives au transport**

- . **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- . **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- . **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**
- . **Classe IMDG/GGVSee:** -
- . **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- . **Classe ICAO/IATA :** -

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 91/155/CEE

Date d'impression : 31.05.2005

revue le : 31.05.2005

**Nom du produit SYLITOL GRESE 20**

(suite de la page 3)

**15 Informations réglementaires****. Marquage selon les directives CEE :**

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

**. Phrases S :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Protéger les yeux et la peau des projections.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Ne pas rejeter les résidus dans les canalisations, les égouts ou la terre.

Protéger les surfaces avoisinantes. Rincer aussitôt les projections sur laque, verre, céramique, métal, pierre naturelle.

**. Prescriptions nationales :****. Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 : peu polluant/Allemagne (Classification propre)

**16 Autres informations**

Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et satisfont à la législation nationale et de la CEE. Une utilisation autre que celle indiquée reste sous la responsabilité de l'utilisateur. Le produit ne doit pas être utilisé sans autorisation à d'autres fins que celle indiquée paragraphe 1 .

Les indications ci-dessus décrivent les caractéristiques de sécurité de notre produit et ne présentent aucune garantie pour ses propriétés.

replaces le fiche de sécurité de: 02.05.2000

vérification en point: 1, 3, 9, 12, 13 und 15